

**MAIRIE DE
ROHRBACH LES BITCHE**

1, Rue du Chanoine Châtelain
CODE POSTAL : 57410
Tél. : 03 87 09 70 95
Fax : 03 87 09 88 80
E-mail : mairie@rohrbach.fr



**LOCATION DE LA CHASSE
COMMUNALE**

**Procès-verbal relatif à l'affectation du
produit de la location de la chasse**

Période du 02 février 2024 au 01 février 2033

Le Conseil Municipal en date du 30 août 2023 a décidé de renoncer à l'abandon du produit de la chasse communale en sa faveur et donc de répartir le produit entre les propriétaires fonciers.

La décision d'abandonner les loyers de la chasse sera valable pour toute la durée de la période de location de la chasse, du 2 février 2024 au 01 février 2033.

Fait à ROHRBACH LES BITCHE, le 31 août 2023

Le Maire
Gabriel SCHEH

